



REGLEMENT INTERIEUR ROMANTIC CYCLING KLUB

PRINCIPE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est prévu pour résoudre les cas qui ne sont pas prévus dans les statuts.

Le règlement intérieur est validé à l'assemblée générale de chaque année.

Le comité de direction doit veiller à son bon fonctionnement.

LOCAL DE L'ASSOCIATION

Il est situé 12 place des déportés à Combourg, et mis gracieusement à disposition par l'entreprise Maxi Vélo.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Est membre de l'association toute personne étant à jour de sa cotisation d'adhésion au club. Celle-ci sera de 30€ pour les licenciés.

Les demandes de licences ne seront envoyées à la fédération pour enregistrement qu'après signature du règlement intérieur.

Chaque licencié FFC se verra attribué un pack comprenant un maillot + un cuissard lors de sa 1ère année au sein du club.

Ensuite, chaque année, il aura une dotation en équipements d'une valeur définie par le règlement de sa catégorie.

Chaque licencié accepte que ses données soient transmises aux sponsors et partenaires du club.

ENCADREMENT ET BENEVOLAT

Chaque bénévole du club, qui souhaite s'investir en aidant, que ce soit lors de l'encadrement des sorties, pour accompagner les coureurs sur les courses, aider à l'organisation d'une épreuve, verra la partie de la licence FFC encadrement prise en charge par le club (61€). Pour en bénéficier, le bénévole devra s'engager à venir au moins 15 fois dans l'année pour l'encadrement. La cotisation est tout de même à régler au club (30€).

ENGAGEMENTS DANS LES EPREUVES FFC

Ceux-ci doivent se faire selon les modalités qui seront transmises tous les ans par écrit.

Un virement d'une valeur de 5 engagements devra être joint à la demande de licence U7 à U19 et ACCESS.

Un virement d'une valeur de 10 engagements devra être joint à la demande de licence OPEN.

FORMATION EDUCATEURS

La formation des éducateurs sera prise en charge par le club. Pour le licencié effectuant une formation, une caution du montant de la formation valable 3 ans sera demandée. Si le licencié effectue plusieurs formations les cautions se cumulent.

Ces cautions pourront être encaissées en cas de départ du licencié en fin d'année.

REGLES DE VIE

Prévention, santé, lutte contre le dopage

Chaque membre du Romantic Cycling Klub s'interdit le transport et l'usage de médicaments ou de produits et méthode interdits, sauf à pouvoir justifier d'une prescription médicale personnelle. Le contenu de chaque bagage engage la responsabilité personnelle de son propriétaire. Toute poursuite disciplinaire à l'égard d'un des membres en qualité d'auteur principal ou de complice pour usage de substances considérées illicites, la fourniture et ou le transport de ces substances, entraînera une exclusion pour faute grave.

Sécurité routière lors des sorties, entraînements et stages encadrés par le club

Port du casque obligatoire

Respect du code de la route

Respect des consignes données par les encadrants

Discipline

Tout licencié est tenu de respecter la réglementation fédérale en vigueur.

Il doit avoir un comportement exemplaire et présenter une tenue toujours correcte lors de toute sortie en public

Lors des entraînements de club et des compétitions, le coureur doit porter la tenue vestimentaire qui lui a été attribuée.

Il doit toujours tenir compte des instructions données par l'encadrement.

Il s'engage à participer à la vie du club et répondre (favorablement ou non) à toutes les convocations (entraînements, stages, réunions, courses par équipes) et toutes autres sollicitations des dirigeants et de l'encadrement.

PRINCIPE D'EXCLUSION

En cas de non-respect de ce règlement, de comportement pouvant nuire à autrui ou à l'association, le comité de direction pourra, après consultation voter soit :

- 1- à l'exclusion immédiate, si la faute est jugée grave.
 - 2- avoir recours à un premier avertissement avant d'exclure le membre de l'association si celui-ci ne respecte pas cet avertissement
 - 3- plus simplement, ne pas signer l'année suivante la licence de la personne concernée.
- Dans le cas 1 et 2 le membre se verra averti par courrier.

DROIT A L'IMAGE

En adhérant au Romantic Cycling Klub, chaque membre autorise l'association à capturer et diffuser son image dans le cadre des activités du club (compétitions, entraînements, événements, stages, etc.), sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, publications, presse locale).

Toutefois, chaque membre peut exercer son droit d'opposition en adressant une demande écrite au comité de direction du club, qui s'engage à ne pas utiliser son image sans son consentement.

